

Conseil municipal | Séance du 12 décembre 2024

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2024-12-12-4 | Affaires foncières - Centre-ville - Cession d'un terrain rue de l'Industrie Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Nombre de conseiller·es en exercice : 35

Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 20

Date de convocation : 6 décembre 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 12 décembre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présent·es:

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Dominique Grévrand, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Bechec, Madame Juliette Biville, Monsieur Johan Quéruel, Monsieur Serge Gouet, Madame Karine Pégon, Monsieur Hubert Wulfranc.

Etaient excusé·es avec pouvoir :

Monsieur Pascal Le Cousin donne pouvoir à Monsieur Hubert Wulfranc, Monsieur Gabriel Moba M'Builu donne pouvoir à Monsieur Dominique Grévrand, Monsieur Ahmed Akkari donne pouvoir à Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard donne pouvoir à Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Monsieur Mathieu Vilela donne pouvoir à Monsieur José Gonçalves, Monsieur Grégory Leconte donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Madame Aube Grandfond-Cassius donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Madame Marie-Pierre Rodriguez, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Madame Florence Boucard, Madame Alia Cheikh donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quéruel, Monsieur Fabien Leseigneur donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger.

Etaient excusé·es :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche, Madame Virginie Safe.

Secrétaire de séance :

Monsieur Hubert Wulfranc

Conseil municipal 2024-12-12-4 | 1/3

Exposé des motifs :

Dans l'objectif de poursuivre la redynamisation et la recomposition du centre-ville ainsi que son entrée de ville, la commune envisage de céder une réserve foncière lui appartenant située rue de l'Industrie.

Par ailleurs, Monsieur Faria Manuel, gérant des garages automobiles installés rue de Paris, souhaiterait délocaliser son activité, le site actuel très contraint n'apparaissant plus adapté et ne permettant aucune évolution.

Il a ainsi formulé une proposition d'acquisition d'une emprise d'environ 3 500 m² à détacher d'un terrain plus grand situé rue de l'Industrie afin de délocaliser son activité dans de nouveaux locaux à construire et résorber les conflits d'usages existants liés à la présence d'un garage automobile à proximité d'équipements publics. Compte tenu de la localisation du site et de l'intérêt de ce projet, le bien pourrait ainsi lui être cédé en l'état au prix de 80 €/m² HT, TVA en sus à charge de l'acquéreur.

Le terrain accueille également aujourd'hui un panneau d'affichage publicitaire dont la convention d'occupation pourrait être transmise à l'acquéreur moyennant une indemnité fixe de 39 000 €, ou déposé par l'opérateur suite à résiliation sollicitée par la Ville avant cession, au choix de l'acquéreur.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu:

- Le Code général des collectivités territoriales,
- L'avis du pôle d'évaluation domaniale,
- Le certificat d'urbanisme opérationnel n°CU0765752400105,

Considérant:

- L'objectif de poursuivre la redynamisation et la recomposition du centre-ville ainsi que l'entrée de ville de la commune,
- La possibilité dans ce cadre de céder une réserve foncière communale vacante située rue de l'Industrie,
- Le souhait de Monsieur Faria Manuel, gérant des garages automobiles installés rue de Paris, de délocaliser son activité dans de nouveaux locaux à construire,
- L'avis favorable rendu à la demande de certificat urbanisme opérationnel déposée pour la construction d'un garage automobile sur le terrain considéré, sous réserve de prendre en compte les contraintes techniques et administratives inhérentes au site (zone d'aléa identifié au PPRI, servitude liée à la présence d'une canalisation sur une partie de la parcelle,...)
- La proposition d'acquisition formulée par Monsieur Faria pour un terrain sis rue de l'Industrie, d'une emprise d'environ 3 500 m² (document d'arpentage en cours), à détacher des parcelles cadastrées section AY numéros 247 et 248, conformément au plan annexé,

Conseil municipal 2024-12-12-4 | 2/3

- L'intérêt de cette délocalisation permettant d'aménager l'entrée de ville et résorber les conflits d'usages existants liés à la présence d'un garage automobile à proximité d'équipements publics,
- La possibilité de céder ce terrain en l'état au prix de 80 €/m² HT, TVA en sus, compatible avec l'avis du pôle d'estimation domaniale, frais d'acte et études préalables en sus à la charge de l'acquéreur,
- L'existence sur ce terrain d'un panneau d'affichage publicitaire dont la convention d'occupation pourrait être transmise à l'acquéreur moyennant une indemnité fixe de 39 000 €, ou déposé par l'opérateur suite à résiliation sollicitée par la Ville avant cession, au choix de l'acquéreur,

Décide :

- De procéder à la cession en l'état du terrain susvisé au profit de Monsieur Faria Manuel (en son nom personnel ou toute personne morale dont il serait le représentant constituée pour ce projet) afin d'y transférer l'activité de garage automobile située rue de Paris, aux conditions financières énoncées ci-avant,
- D'autoriser Monsieur le maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tous actes à intervenir à cet effet et à engager les régularisations comptables et financières liées à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 31 votes pour, 1 ne prend pas part au vote.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse Monsieur Hubert Wulfranc

Maire Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 16/12/2024

Identifiant de télétransmission: 76-217605757-20241212-lmc137245A-DE-1-1

Affiché ou notifié le 18 décembre 2024

Conseil municipal 2024-12-12-4 | 3/3